

Charte de la vie nocturne : la réponse des représentants des professionnels de la nuit lilloise.

Depuis plus de 10 ans, nous, professionnels de la nuit lilloise, représentants de syndicats et d'associations, travaillons main dans la main avec la mairie sur les états généraux de la vie nocturne, charte de la vie nocturne, commission de la vie nocturne. Ce mercredi 26 novembre, seulement 3 heures avant son annonce à la presse et sans aucune négociation ni concertation, Martine Aubry nous informait -entre autres mesures- de la restriction du régime horaire dérogatoire permettant aux bars d'ouvrir jusqu'à 3h00 chaque jour de la semaine. Une mesure qui vient rompre de manière brutale le dialogue social engagé.

Aujourd'hui, cette mesure est censée répondre à la montée de la délinquance, des incivilités et des abus de la vie nocturne lilloise. Nous aussi, nous faisons le constat des nouvelles pratiques festives abusives, de l'hyperalcoolisation des jeunes, des vols, du vandalisme. Nous faisons nous aussi le constat que certains quartiers, notamment Masséna-Solférino et la rue Royale, par la concentration inhérente à la volonté politique de sectorisation, deviennent des lieux envahis par le public.

Aujourd'hui, la mairie de Lille sanctionne les professionnels de la nuit en restreignant les horaires les dimanche, lundi, mardi et mercredi. Martine Aubry précise que si dans un an, il n'y a pas d'amélioration, elle se réserve le droit de modifier de nouveau les horaires. **Nous sommes convaincus que rien ne s'améliorera avec cette mesure.** Et nous ne voulons pas, dans un an, être de nouveau les victimes de la dégradation de la vie nocturne.

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui l'hyperalcoolisation des jeunes est une résultante d'une nouvelle tendance mondiale de consommation : la majorité des jeunes « hyperalcoolisés » sont dans les rues et pas dans nos établissements (**86% de l'alcool est vendu hors de nos établissements**). Avec cette mesure, viendront s'ajouter à cette « masse » nos clients, auparavant encadrés par des professionnels responsables.

Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas parce que les bars fermeront 2 heures plus tôt que la vie nocturne s'arrêtera 2 heures plus tôt (les discothèques restant ouvertes jusque 7h00) : le vandalisme, les vols, les violences, les incivismes continueront – dans les heures imposées par la mairie ou non.

Aujourd'hui, le tapage nocturne ne sera bien évidemment pas supprimé : s'il est concentré dans les quartiers festifs, il sera demain diffus dans les appartements, maisons, campus... alourdissant la tâche des forces de police.

La restriction du régime dérogatoire n'est donc pas la solution. Ce n'est pas par des mesures coup de poing, qui sanctionnent un bouc émissaire, que nous mettrons en place une politique globale cohérente de vie nocturne, et ce dans une volonté de « bien vivre ensemble ».

Cette mesure politique arbitraire entrainera de fait la suppression d'une centaine d'emplois et la fermeture de nombreux établissements.

Nous proposons depuis des années une augmentation de la présence policière dans les quartiers festifs, beaucoup plus de prévention, la fin de la sectorisation pour éviter l'engorgement des quartiers. C'est par ces mesures et d'autres – que nous souhaitons trouver ensemble - que nous améliorerons la vie nocturne lilloise.

Nous continuerons à nous battre pour nos emplois et nos commerces, pour la beauté de la nuit lilloise. Nous continuons évidemment à tendre la main à la mairie pour trouver ensemble les solutions qui n'auraient pas d'impact sur l'emploi et les commerces lillois.
Dans cette optique, nous, professionnels de la nuit, sollicitons un entretien avec madame le Maire.

Tous les professionnels de la vie nocturne lilloise sont invités le mercredi 3 décembre à 15h00 à la discothèque le Smile, rue Deconynck à une réunion de mobilisation et d'information sur ces mesures.

L'ensemble des professionnels de la nuit lilloise,

L'association Lille Halles Nuit,
Le collectif Cultures Bar-Bars,
Les représentants des quartiers festifs siégeant à la CVN
Le SYNORCAT
Le Syndicat National des Entreprises Gays and Co,
L'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière)